

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 13 février 2019

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Isabelle DAILLE-JACQUETIN
– Catherine FAIVRE – Christine LATRAGNA – Charlotte MONEL – Claire
PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Franck EGARD – Antoine
FATIGA – Christophe GERBELOT – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Alain
PONCET – Bruno STELLIAN

Absents :

Marie-Laure CHEVALLIER donne pouvoir à Charlotte MONEL

Laurence FRAN CART donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Alexandre GARIN donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON

Isabelle GEINDRE donne pouvoir à Mathias LEBLOIS

Monique HERVÉ donne pouvoir à Claire PRESCHOUX

Berthe-Ange LAUDET donne pouvoir à Alain PONCET

Julien ROUTIN donne pouvoir à Julien BOURGEOIS

Régis VION donne pouvoir à Bruno STELLIAN

Patrick NICOLLET

Laurent TOCHON

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Franck EGARD**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. à prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 7 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Bruno Stellan et **Alain Poncet** pour la partie investissement exposent au Conseil Municipal les orientations budgétaires 2019, conformément au rapport reçu par chaque conseiller municipal et aux conclusions de la commission des finances du 14 janvier dernier.

Le débat s'instaure autour :

- du contexte général dans lequel s'inscrit la politique de l'État afin de préciser celui de la commune
- de l'analyse financière des exercices précédents
- des principales caractéristiques que pourrait revêtir le Budget Primitif 2019.

Julien Bourgeois demande où est la baisse des dépenses relatives aux TAP.

Olivier Marmet rappelle que les enfants qui ne sont plus accueillis en TAP, le sont à l'accueil de loisirs. Il y a toujours une dépense.

Brigitte Bochaton propose qu'un point soit fait spécifiquement sur les TAP lors du prochain Conseil Municipal.

Antoine Fatiga lit une contribution au débat d'orientation budgétaire de **Catherine Faivre** et lui-même, élus de la liste Vision Commune avec les Jacobins :

« Nous pourrions reprendre les mêmes arguments que ceux déjà évoqué, ici même quasiment jour pour jour, c'était le 12 février 2018.

Sur le document une partie aurait besoin d'une mise à jour comme par exemple en page 2 sur le Projet de Loi Finances 2019 en complétant la date de son adoption par les députés, le 20 décembre 2018.

Sur le fond, rien de nouveau, le Projet de Loi de Finances 2019 continue la baisse des recettes et creuse encore plus l'injustice fiscale. Cela se traduit par moins de services publics entraînant la précarisation encore plus forte des salariés et des usagers.

Même le maintien de la DGF au niveau national est trompeur car ce sont les collectivités qui se le financent.

A noter que pour la commune sur dix ans, la DGF communale aura perdu environ 73%.

Et donc, malgré la grogne, les manifestations, les situations précaires, indécentes, les conséquences du réchauffement climatique, dans cette orientation budgétaire, on continue comme avant et en accélérant.

Pourquoi vit-on si mal dans une société si riche ?

Et des richesses, il y en a, selon le dernier rapport de l'ONG, Oxfam, publié mi-janvier, 26 personnes possédaient l'an dernier autant que les 3,8 milliards des personnes qui composent la moitié la plus pauvre de l'humanité. Au cours de la même période la fortune des milliardaires a augmenté de 900 milliards de dollars, soit 2,5 milliards par jour.

La France, n'est pas en reste, elle est très contrastée aux extrêmes.

En vingt ans, la fortune cumulée des dix plus grandes fortunes françaises a été multipliée par 12, parallèlement 1,2 million de personnes supplémentaires ont grossi les rangs de la population pauvre (rapport du Secours Catholique).

La fraude aux cotisations sociales des employeurs représente, selon la Cour des comptes, 25 milliards d'euros...Exonérations de cotisations sociales, soit près de 110 milliards depuis l'arrivée du président des riches et il en coûtera 42 milliards d'euros en 2019. Et la fraude fiscale, coûte à elle seule autour de 80 milliards à la société...

Nous ne pouvons pas continuer, nous devons faire connaître notre désaccord sur la voie que l'on nous oblige à suivre contre notre gré.

Nous devons déjà passer par une réforme fiscale d'ampleur et mettre des moyens de contrôles et de sanctions sur les gros fraudeurs.

Vous comprendrez que nous ne pouvons approuver le document. »

Brigitte Bochaton répond qu'elle comprend le point de vue sur le plan national mais au niveau communal, nous n'avons pas de perte de service grâce à une réorganisation des services et une adaptation constante. Ce n'est pas toujours simple mais nous pouvons compter sur un personnel de qualité. Par contre, on ne sait pas de quoi demain sera fait, la commune cherche à anticiper tout en continuant d'investir.

Alain Poncet complète en parlant des travaux qui vont avoir lieu sur la rue J.-B. Richard, même si l'impact financier sera minime pour nous, s'agissant d'une VIC.

Après discussion, il est proposé de bâtir le budget primitif dans le cadre des orientations proposées et sans augmentation des taux d'imposition, compte-tenu du contexte national.

Par 23 voix pour et 2 contre (**Antoine Fatiga, Catherine Faivre**), le Conseil Municipal approuve les orientations discutées en séance.

2. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) sur l'évolution de la compétence voiries d'intérêt communautaire

Bruno Stellian explique que la CLECT de Grand Chambéry s'est réunie le 13 novembre 2018 ; elle a rendu un rapport qu'il convient de soumettre à l'approbation des 38 communes membres de l'agglomération.

Le 13 novembre, la CLECT a rendu ses conclusions sur le montant des charges transférées au titre de l'évolution de la compétence voiries d'intérêt communautaire (VIC).

C'est ainsi que, sous réserve de l'approbation dudit rapport à la majorité qualifiée des conseils municipaux des 38 communes membres, l'évolution des charges transférées

donnera lieu à une modification de l'attribution de compensation de chaque commune concernée en 2019.

L'évolution du transfert de charges prend en compte :

- l'évolution du périmètre des voiries d'intérêt communautaire : Jacob-Bellecombette passe de 2 963 ml à 2 583 ml de voiries transférées,
- l'évolution des composantes de la compétence voiries exercée par l'agglomération avec l'intégration nouvelle des équipements d'éclairage public (76 candélabres pour Jacob-Bellecombette),
- l'évolution des règles financières avec le souhait d'harmoniser le financement des investissements entre les VIC et les VIC économiques.

Ce nouveau transfert de charges se traduit pour Jacob-Bellecombette par une dépense supplémentaire de 3 800 € en fonctionnement et 6 635.56 € en investissement soit au total 10 436 €.

Ce coût viendra impacter l'attribution de compensation de notre commune dès 2019 : elle passera ainsi de 29 868 € à 40 304 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 13 novembre 2018 portant sur l'évaluation des charges transférées au titre de l'évolution de la compétence Voiries d'intérêt communautaire,
- de mandater **Madame le Maire** pour notifier la délibération au président de Grand Chambéry.

3. Signature d'une convention de groupement de commandes « fournitures de bureau »

Brigitte Bochaton explique que par souci d'économies, la commune a demandé à Grand Chambéry la possibilité d'adhérer à un groupement de commandes pour l'approvisionnement en fournitures de bureau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la création du groupement de commandes avec la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, la Ville de la Motte Servolex, le CCAS de la Motte Servolex, les communes de Saint Sulpice, de Jacob Bellecombette, de Saint Jean d'Arvey, de Lescheraines et le syndicat mixte Savoie Déchets, dont Grand Chambéry sera le coordonnateur,
- d'autoriser **Madame le Maire** à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- de dire, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil Municipal.

4. Modification du tableau des effectifs

Bruno Stellan expose aux conseillers municipaux que le tableau des effectifs a été modifié pour tenir compte des avancements de grade au cours de l'année 2019. 4 agents seront nommés au cours de l'année, pour un coût pour la commune (salaires + charges) d'environ 3500 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs présenté en séance.

5. Concours des maisons et balcons fleuris 2018 : attribution des prix aux lauréats

Sévérine Suchère rappelle que le fleurissement réalisé par les habitants participe à l'embellissement du cadre de vie. Chaque année, la commune de Jacob-Bellecombette encourage et récompense les actions des habitants en faveur du fleurissement dans le cadre du concours communal des Maisons et Balcons fleuris.

Ce concours est ouvert à tous les jacobins sous réserve que le fleurissement soit visible de la rue ou de l'espace public. Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des quatre catégories :

- 1ère catégorie : Maison avec cour ou jardin
- 2ème catégorie : Fenêtre
- 3ème catégorie : Balcon ou terrasse
- 4ème catégorie : Immeuble - parties communes de copropriété

Les inscriptions se font à l'aide du bulletin disponible en Mairie ou en téléchargement sur le site Internet.

Un jury composé d'élus et d'habitants établit un classement selon le règlement du concours après avoir observé le fleurissement courant juillet.

Un prix est attribué aux 4 premiers de chaque catégorie. Chaque lauréat recevra un bon d'achat à valoir chez un commerçant spécialisé, récompensant l'effort d'embellissement ainsi réalisé.

Les autres candidats seront également récompensés pour leur participation et recevront un bon d'achat.

Tous les participants sont récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour le concours 2018 sur la valeur des récompenses par catégories selon le tableau ci-dessous qui seront remises prochainement aux participants (17 participants) fin mars ou courant avril :

PRIX CONCOURS 2018

BONS D'ACHATS	IMMEUBLE	MAISON	BALCON OU TERRASSE	FENETRE
1er	pas d'inscrit pour le concours 2018	40 €	40 €	pas d'inscrit pour le concours 2018
2e		35 €	35 €	
3e		30 €	30 €	
4e		25 €	25 €	
SOUS TOTAL BONS D'ACHATS LAUREATS	260,00 €			
BONS D'ACHAT POUR PARTICIPANTS HORS LAUREATS	15 €/participant			
NOMBRE DE PARTICIPANTS HORS LAUREATS	9			
SOUS TOTAL BONS D'ACHAT PARTICIPANTS	135 €			
TOTAL GENERAL	395,00 €			

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les montants proposés dans le tableau ci-dessus.

Séverine Suchère ajoute qu'un des lauréats est aussi primé au concours départemental.
Brigitte Bochaton ajoute que la commune a également reçu un prix.

6. Subvention pour classes de découverte

Mathias Leblois précise que deux classes de l'école élémentaire vont partir en classe de découverte ski et activités de montagne : GS-CP et CM1, soit 43 enfants. La commission « Vie scolaire et périscolaire » propose de reprendre le même mode de calcul que l'année dernière

Par 24 voix pour et 1 abstention (**Laurence Francart**), le Conseil Municipal approuve le montant de 2170 € proposé par la commission « Vie scolaire et périscolaire ».

7. Subventions allouées aux associations communales

Claire Preschoux commente le tableau de subventions aux associations proposé par la commission « Vie culturelle », réunie le 12 février dernier, qui est projeté en séance. Les montants sont obtenus par des points par rapport à des rubriques prédéfinies. Jaco-Rando a baissé car il y a eu une baisse conséquente du nombre d'adhérents. Le Tennis-club est ravi de l'utilisation du gymnase de l'Université. A noter que les montants varient peu d'une année à l'autre.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions proposées par la commission « Vie culturelle ».

Après un tour de table, **Brigitte Bochaton** lève la séance.

- Dates à retenir :

- **26/02 de 18h30 à 22h30** : Grand Débat à La Jacobelle, avec les communes de Montagnole et Saint-Cassin. « Au cours de ce débat, nous aborderons les 4 thématiques qui couvrent les grands enjeux de la nation à savoir :
 - la fiscalité et les dépenses publiques
 - l'organisation des services publics
 - la transition écologique
 - la démocratie et la citoyenneté

Ce débat sera animé par AGATE (Agence Alpine des Territoires) qui met à disposition 2 animateurs à titre onéreux bien sûr, montant qui sera réparti entre les 3 communes.

Sont compris : la préparation, le matériel, les 2 animateurs et la rédaction de la synthèse.

Communication sera faite sur les panneaux d'affichage, panneaux lumineux, site Internet, Le Dauphiné Libéré, Voisins vigilants. »

- 25/03 à 19h : prochain conseil municipal (budget)
- 26/04 à 19h : repas des bénévoles
- 12/05 : manifestation « un Dimanche de récup' »
- 18/05 : journée préhistorique organisée par les CME/CMJ
- 25/05 à 8h : découverte du parcours d'orientation permanent entre élus
- 25/05 à 11h : accueil des nouveaux habitants
- 26/05 : élections européennes. Merci de prévoir dès à présent votre présence matin ou après-midi.
- 15/06 à 11h : inauguration des jardins familiaux et du site de compostage

- L'ACMS, association des conseillères municipales et femmes élues de Savoie a pour objectif d'aider les femmes élues à travers des formations, des visites ainsi que des échanges d'expériences. La collectivité prend en charge le montant de l'adhésion pour celles qui le souhaitent : merci de prendre contact avec la Mairie pour s'inscrire et obtenir le programme des manifestations à venir.

- Fermeture prévisionnelle d'une classe en école élémentaire à la rentrée de septembre : l'Éducation Nationale nous a fait part de sa décision suite au faible effectif connu à ce jour. Comme le précise **Brigitte Bochaton**, une réouverture sera toujours possible si les effectifs repartent à la hausse.